

Original : anglais

ORDRES DU JOUR PROVISOIRES ANNOTÉS

27E RÉUNION ORDINAIRE DE LA COMMISSION INTERNATIONALE
POUR LA CONSERVATION DES THONIDÉS DE L'ATLANTIQUE (ICCAT)

(du 15 au 23 novembre 2021)

Note : Inclut des documents à soumettre à l'examen du COC lors de sa réunion du 13 et 14 novembre 2021

ORDRE DU JOUR PROVISoire ANNOTÉ DE LA COMMISSION

1. Ouverture de la réunion

La réunion sera ouverte par le Président de la Commission, M. Raul Delgado.

2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des sessions

*L'ordre du jour est disponible sous le numéro **PLE-100/2021**. Le calendrier provisoire de la réunion a été publié sous la cote **GEN-002/2021**, mais les délégués sont priés de noter que, comme d'habitude, celui-ci peut changer avec un court préavis. Les documents sont distribués de la façon décrite dans le document **GEN-003/2021**, l'accès au site Web des documents est décrit dans le **GEN-005/2021** et les dates limites de présentation des documents sont indiquées dans le **GEN-007/2021**. Les directives relatives à l'utilisation de la plate-forme électronique (ZOOM) figurent dans le document **GEN-009/2021**. Afin de faciliter les contacts bilatéraux/multilatéraux entre les CPC, la liste des points de contact figure dans le document **GEN-008/2021**.*

3. Présentation des délégations des Parties contractantes

*M. Camille Jean Pierre Manel, Secrétaire exécutif, présentera les Parties contractantes présentes. La liste des participants sera mise à disposition sous la cote **GEN-006/2021**.*

4. Présentation des observateurs

*M. Camille Jean Pierre Manel, Secrétaire exécutif, présentera les observateurs présents. La liste des participants sera mise à disposition sous la cote **GEN-006/2021**.*

5. Examen du rapport du Comité permanent pour la recherche et les statistiques (SCRS)

*Le Dr Gary Melvin, Président du SCRS, présentera les principales conclusions du SCRS en 2021 contenues dans le **PLE-104/2021**. Les avis relatifs à des espèces particulières seront présentés aux Sous-commissions pertinentes.*

5.1. Amendement des normes et procédures pour la protection, l'accès et la diffusion des données compilées par l'ICCAT (**PLE-114/2021**)

5.2. Feuille de route révisée des processus de MSE de l'ICCAT (**PLE-113/2021**)

6. Examen des rapports des réunions intersessions tenues en 2021 et examen de toute action nécessaire

Les rapports des réunions intersessions des Sous-commissions et du PWG seront examinés par les organes subsidiaires respectifs.

La Commission devrait examiner les conclusions du projet de rapport du Groupe de travail virtuel sur la révision du Règlement intérieur.

7. Examen des progrès accomplis dans le suivi de la deuxième évaluation des performances de l'ICCAT et examen de toute action nécessaire

Chaque organe subsidiaire, si le temps le permet, devrait examiner et envisager toute mise à jour supplémentaire de la mise en œuvre des recommandations du Comité d'évaluation des performances. La plénière devrait examiner les conclusions de chaque organe, ainsi que les recommandations renvoyées à la

plénière, afin de déterminer si d'autres actions sont nécessaires. Néanmoins, si le temps manque, cela pourrait être examiné à la réunion annuelle de 2022.

8. Assistance aux États côtiers en développement et renforcement des capacités

*Les informations concernant le MPF sont présentées dans le document **STF-208/2021**. Aucune activité n'a été réalisée en raison de la pandémie.*

9. Coopération avec d'autres organisations

*Le **PLE-108/2021** contient des informations actualisées sur les interactions avec le projet thonier ABNJ des océans communs et les activités futures possibles. Les informations relatives à la coopération avec d'autres organisations, y compris les mises à jour des projets de protocole d'entente et les autres formes de coopération, figurent dans le document **PLE-109/2021**.*

10. Rapport du Comité permanent pour les finances et l'administration (STACFAD) et examen des recommandations qui y sont proposées

*Le Président du STACFAD fera rapport sur les travaux entrepris et les recommandations du STACFAD, dont toute décision relative au budget et aux contributions au titre de 2022/23 (**STF-203/2021**).*

11. Rapports des Sous-commissions 1-4 et examen des recommandations qui y sont proposées

Les rapports des Sous-commissions seront adoptés par correspondance. La Commission devrait examiner les recommandations transmises par les Sous-commissions à des fins d'adoption.

12. Rapport du Comité d'application des mesures de conservation et de gestion de l'ICCAT (COC) et examen des recommandations qui y sont proposées

*La Commission devrait examiner les recommandations transmises par le Comité ainsi que les tableaux d'application (**COC-304/2021**) et les mesures qui pourraient être requises sur la base des discussions tenues au sein du COC, qui sont disponibles dans le document **COC-308/2021**. Le COC peut être guidé dans ses actions par la Rés. 16-17.*

13. Rapport du Groupe de travail permanent sur l'amélioration des statistiques et des mesures de conservation de l'ICCAT (PWG) et examen des recommandations qui y sont proposées

*La Commission devrait examiner les recommandations transmises par le Groupe, y compris l'approbation de la liste IUU (**PWG-405/2021**).*

14. Réunions intersessions en 2022

La Commission souhaitera peut-être fixer les dates et les lieux des réunions intersessions en 2022, notamment pour savoir si des réunions en personne peuvent avoir lieu ou si seules les réunions en ligne doivent se poursuivre.

15. Élection du Président et des Vice-présidents

*La Commission devrait choisir un Président, un premier vice-Président et un deuxième vice-Président. Les Présidents des organes subsidiaires seront élus au sein de chacun de ces organes. Les travaux du Groupe de travail virtuel sur la révision du règlement intérieur doivent être pris en considération. Le rapport de ce Groupe est présenté dans le document **PLE-101/2021**.*

16. Simplification des mesures de conservation et de gestion

*Le Secrétariat, en consultation avec le Président de la Commission, a rédigé le document **PLE-103/2021**. Le Groupe de travail IMM a déjà convenu que la Rec. 13-16 pouvait être radiée et l'approbation de la Commission est donc demandée pour cette décision.*

17. Autres questions

D'autres questions peuvent être soulevées par les Parties contractantes participant à la réunion, ou par le Président, si besoin est. Toutefois, dans la mesure du possible, les CPC doivent informer le Président avant la réunion de toute autre question qu'elles souhaitent soulever, et soumettre tout document pertinent à l'avance.

18. Lieu et dates de la prochaine réunion de la Commission

La Commission doit déterminer les dates de la prochaine réunion annuelle et envisager le format (en personne ou en ligne). Une réflexion plus poussée sur les systèmes hybrides, y compris la transmission en direct, pourrait être envisagée.

19. Adoption du rapport et clôture

*Au moment de la rédaction de ce document, plusieurs déclarations de position à la plénière ont été reçues et sont publiées sous la cote **PLE-111/2021, PLE-112/2021 et PLE-115/2021**. Les autres déclarations seront publiées au fur et à mesure de leur arrivée.*

ORDRE DU JOUR PROVISoire ANNOTÉ DU COMITE D'APPLICATION DES MESURES
DE CONSERVATION ET DE GESTION (COC)

1. Ouverture de la réunion

La réunion sera ouverte par le Président du Comité d'application, M. Derek Campbell (États-Unis).

2. Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour a été diffusé sous le numéro **COC-300/2021**.*

3. Désignation du rapporteur

4. Examen des progrès accomplis dans le suivi de la deuxième évaluation des performances de l'ICCAT et examen de toute action nécessaire

*Les questions soumises au Comité d'application pour examen figurent dans le document **COC-313/2021**.*

5. Examen du rapport du Secrétariat au Comité d'application

*Ce document est disponible dans le **COC-303/2021**.*

6. Examen approfondi des feuilles de contrôle de la mise en œuvre des mesures s'appliquant aux istiophoridés conformément à la Rec. 18-05 paragr. 4.

*Ces feuilles sont disponibles sous la cote **COC-315/2021**. Les feuilles de contrôle reçues après le 1er octobre 2021 (le cas échéant) seront incluses dans un addendum. Les éventuelles questions posées par les CPC aux autres CPC sur ces feuilles seront publiées, avec les réponses si disponibles, en tant que **COC-319/2021**.*

7. Examen prioritaire des autres recommandations, en tenant compte du calendrier d'expiration des recommandations et, si possible, du calendrier des évaluations du SCRS, le cas échéant (conformément au plan stratégique pour l'examen des priorités en matière d'application, appendice 5 de l'ANNEXE 9 du rapport de la réunion annuelle de 2019).

*Des informations sont incluses dans le document **COC-303/2021**, les rapports annuels (**COC-301/2021**) et le document **COC-308/2021**. Les PNC déclarés par les observateurs régionaux et les réponses apportées par les CPC sont présentés sous la cote **COC-305/2021**. Les mesures alternatives mises en œuvre en ce qui concerne le ROP-BFT sont présentées sous la cote **COC-302/2021**. Les feuilles de contrôle des mesures s'appliquant aux requins mises à jour reçues à ce jour sont disponibles sous le numéro **COC-314/2021**. Les informations relatives à la mise en œuvre des programmes d'observateurs scientifiques sont résumées dans le document **COC-317/2021**. Suite à une demande spécifique du Président, le Secrétariat a préparé un document sur la mise en œuvre du paragraphe 31 de la Rec. 19-02 qui a été publié sous la référence **COC-321/2021**.*

*Les commentaires sur le plan stratégique qui a été diffusé en 2019 se trouvent dans le **COC-320/2021**.*

8. Examen des réponses apportées aux lettres du Président à la suite du processus de prise de décisions de 2020

*Les réponses sont incluses dans le **COC-309/2021**.*

9. Tableaux d'application

*Le projet de tableaux d'application a été circulé sous la cote **COC-304/2021**.*

10. Examen d'autres informations pertinentes, y compris les soumissions au titre de la Rec. 08-09

*Les informations soumises en vertu de la Rec. 08-09 par PEW et EJF sont publiées sous la cote **COC-312/2021**.*

11. Examen de la mise en œuvre et de l'application par les CPC des exigences de l'ICCAT, en se concentrant sur les questions et/ou les cas prioritaires

Les questions et réponses sur le projet de version du COC-308 sont publiées dans le **COC-318/2021**. Des réponses supplémentaires aux questions du COC-308 ont également été incluses dans le **COC-308B/2021**. L'Union européenne a envoyé des questions et des demandes de clarification le 12 novembre 2021 ; celles-ci ont été publiées sous la référence **COC-322/2021**.

12. Examen des informations concernant les non-CPC

*Les réponses aux lettres du Président sont disponibles dans le **COC-310/2021**. En outre, une demande d'inscription sur la liste IUU de trois navires sous pavillon de Oman a été reçue de l'UE et est incluse sous la cote **PWG-405/2021**.*

13. Détermination des mesures recommandées visant à traiter les questions de non-application des CPC et questions relatives aux NCP soulevées aux points 5 et 6 de l'ordre du jour

- a) Approbation de l'annexe d'application

Les tableaux d'application (annexe d'application) doivent être finalisés et adoptés par le COC.

- b) Identification ou autres mesures à prendre en vertu de la Recommandation sur les mesures commerciales (Rec. 06-13)

*Les données soumises conformément à la Rec. 06-13 sont publiées électroniquement en tant qu'**annexe 1 du COC-303/2021**. Les éventuelles informations supplémentaires sont incluses dans le **PWG-401/2021**. Le Comité devrait envisager toute mesure nécessaire sur la base du document **COC-308/2021** et d'autres informations pertinentes.*

- c) Action en vertu des recommandations liées aux données (Recs 05-09 et 11-15)

La Rec. 11-15 fournit la base pour interdire les pêcheries si les données de la tâche 1 ne sont pas reçues. La Rec. 05-09 stipule que le Comité d'application ou le PWG devra identifier les insuffisances de données problématiques et recommander des actions appropriées de la part de la CPC concernée afin de résoudre le problème.

14. Examen des demandes d'octroi du statut de coopérant

Aucune nouvelle demande de statut de coopérant n'a été reçue avant la date limite. La Bolivie a spécifiquement demandé le renouvellement de son statut, bien que, comme l'a déterminé précédemment la Commission, les demandes spécifiques de renouvellement ne sont pas nécessaires, car ce renouvellement est déterminé par les résultats en matière d'application.

15. Examen des progrès accomplis par le Groupe de travail sur les technologies de déclaration en ligne et prochaines étapes

*Le rapport du Groupe de travail sur les technologies de déclaration en ligne est disponible sous la cote **COC-306/2021**. Le résumé des progrès réalisés par le Secrétariat à ce jour figure dans le document **COC-316/2021**, et le « Projet de Recommandation de l'ICCAT visant à poursuivre l'élaboration d'un système de déclaration en ligne intégré » est disponible dans le document **COC-313/2021**. Le COC devrait se concentrer sur les aspects normatifs de la proposition ; les implications financières seront discutées au sein du STACFAD.*

16. Autres recommandations à la Commission pour améliorer l'application, y compris l'examen d'un calendrier d'actions pour une application future basée sur la Rés. 16-17.

*Un projet de calendrier des actions à examiner par le Comité figure dans le document **COC-307/2021**.*

*Les difficultés rencontrées par les CPC dans la mise en œuvre des mesures de conservation et de gestion de l'ICCAT ont été résumées dans le document **COC-311/2021**.*

17. Élection du Président

Le Comité devrait élire son Président pour la prochaine période biennale.

18. Autres questions

Les CPC peuvent soulever toute autre question. Aucune autre question n'a été communiquée au moment de la rédaction du présent document, mais elles peuvent être soulevées jusqu'au moment de l'adoption de l'ordre du jour.

19. Adoption du rapport et clôture

Le rapport sera adopté par correspondance.

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ
DU GROUPE DE TRAVAIL PERMANENT SUR L'AMÉLIORATION DES STATISTIQUES ET DES MESURES
DE CONSERVATION DE L'ICCAT (PWG)**

1. Ouverture de la réunion

La réunion sera ouverte par M. Neil Ansell, Président du PWG.

*Une déclaration de position conjointe par OCEANA, PEW et WWF est publiée sous la cote **PWG-421-2021**.*

2. Désignation du rapporteur

3. Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour a été diffusé sous la cote **PWG-400/2021**.*

4. Examen du rapport de la treizième réunion du Groupe de travail chargé d'élaborer des mesures de contrôle intégré (IMM) et examen de toute action nécessaire

*Le rapport a été diffusé sous le numéro **PWG-404/2021**.*

5. Examen, en tenant compte des conclusions du point 4, de l'efficacité et des aspects pratiques de la mise en œuvre de :

5.1 Programmes de documentation des captures et de document statistique

*Des informations sont présentées au point 1 du rapport du Secrétariat au PWG (**PWG-401/2021**) et dans le document **PWG-403/2021**. La Commission devra peut-être examiner plus avant certaines questions soulevées par le GTT.*

*Le rapport du Groupe de travail technique sur le eBCD, incluant l'état des lieux de TRAGSA, figure dans le document **PWG-403/2021**.*

*Conformément au paragraphe 5 de la Rec. 18-12 (remplacée par la Rec. 20-08), un rapport sur la mise en œuvre de la dérogation visant à valider les BCD pour les opérations commerciales de thon rouge entre États membres de l'UE figure dans le **PWG-407/2021**.*

*Le Japon a soumis un « Projet de Résolution de l'ICCAT visant à établir un Groupe de travail de l'ICCAT dédié au système de documentation des captures » sous la cote **PWG-410/2021**.*

Le Président du PWG a proposé un « Projet de Recommandation de l'ICCAT amendant la Recommandation 20-08 concernant l'application du système eBCD » (PWG-412/2021) et la Norvège a présenté un « Projet de Recommandation de l'ICCAT visant à amender la Recommandation 18-13 de l'ICCAT remplaçant la Recommandation 11-20 sur un programme ICCAT de documentation des captures de thon rouge » (PWG-413/2021).

5.2 Programmes d'observateurs et EMS

Des informations sur la mise en œuvre des programmes d'observateurs du ROP-BFT sont recueillies dans le PA2-601/2021 et celles sur le programme d'observateurs ROP-transbordements en mer sont recueillies dans le PWG-402/2021. Le PWG pourrait envisager d'apporter des améliorations au formulaire de déclaration CP37 ou de fournir des éclaircissements sur la déclaration des données de transbordement, afin d'assurer la cohérence entre les données des CPC et celles du ROP.

En ce qui concerne l'utilisation de systèmes EMS, l'Union européenne a présenté un « Projet de Résolution de l'ICCAT établissant un projet pilote aux fins de la mise en œuvre de la surveillance électronique à distance (REM) à bord des navires de transformation du thon rouge » (PWG-417/2021) ainsi que le « Projet de Recommandation pour l'établissement d'un Groupe de travail de la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (ICCAT) sur l'utilisation des systèmes de surveillance électronique (EMS) » (PWG-418/2021).

5.3 Exigences concernant les transbordements en mer et au port

Le programme pour les transbordements de l'ICCAT a été mis à jour en 2016 (Rec. 16-15) afin d'inclure les navires de charge transbordant au port dans le registre des navires de charge de l'ICCAT. Le registre est disponible à www.iccat.int/fr/vesselsrecord.asp. De plus amples informations sur les exigences liées au transbordement sont présentées dans les documents PWG-402/2021 et COC-305/2021.

Les États-Unis ont présenté un projet de Recommandation de l'ICCAT sur les transbordements dans le document PWG-414/2021. Ce projet propose des amendements aux mesures actuelles.

5.4 Normes concernant les accords d'affrètement et les autres accords de pêche

Un résumé des accords d'affrètement et des rapports des CPC ont été présentés au Comité d'application dans le COC-303/2021. Un tableau récapitulatif des informations sur les accords d'accès est également inclus dans le COC-303/2021.

5.5 Observation des navires en mer et programmes d'inspection

Les rapports d'inspection soumis dans le cadre du Programme ICCAT d'inspection conjointe sont disponibles dans l'annexe 3 du COC-303/2021. Un résumé des rapports se trouve aussi dans le COC-303/2021.

Le Canada a proposé le « Projet de Recommandation de l'ICCAT pour un programme d'inspection internationale conjointe dans l'Atlantique Ouest » (PWG-419/2021).

5.6 Programmes d'inspection au port et autres mesures relevant de l'État du port

Le rapport des progrès réalisés par le Groupe d'experts en inspection au port pour le renforcement des capacités et l'assistance figure au PWG-406/2021. Le module de formation à l'inspection portuaire de l'ICCAT est maintenant terminé et est joint à l'appendice 1 du document précité.

5.7 Exigences d'inscription des navires

Des informations sont incluses dans le document PWG-401/2021.

Les États-Unis ont présenté quelques amendements aux exigences existantes par le biais du document PWG-416/2021 (« Projet de Recommandation amendant la Recommandation 13-13 de l'ICCAT

concernant l'établissement d'un registre ICCAT de bateaux de 20 mètres ou plus de longueur hors-tout autorisés à opérer dans la zone de la Convention ».)

5.8 Exigences du système de suivi des navires par satellite

*Les informations communiquées par le Secrétariat figurent dans le document **COC-303/2021**. La question des champs obligatoires du VMS a été discutée lors de la réunion du Groupe de travail IMM. Sur la base de ces discussions, le « Projet de Recommandation de l'ICCAT amendant la Recommandation 07-08 concernant un format et un protocole d'échange des données en ce qui concerne le système de surveillance des navires (VMS) dans la zone de la Convention ICCAT pour la pêche du thon rouge » est proposé sous la cote **PWG-420/2021**.*

5.9 Responsabilités de l'État de pavillon

*Les États-Unis ont présenté le « Projet de Résolution établissant un processus pour aborder le recours au travail forcé dans les pêcheries de l'ICCAT » sous la cote **PWG-411/2021**.*

*L'UE a présenté le « Projet de Recommandation visant à promouvoir l'application des mesures de conservation et de gestion de l'ICCAT par les ressortissants des Parties contractantes et des Parties, Entités ou Entités de pêche non contractantes coopérantes abrogeant et remplaçant la Recommandation 06-14 » (**PWG-415/2021**).*

5.10 Autres questions

6. Examen des mesures techniques supplémentaires requises pour garantir la mise en œuvre effective des mesures de conservation et de gestion de l'ICCAT

7. Examen et élaboration de la liste de navires IUU

*Le projet de liste IUU se trouve dans le **PWG-405/2021**. Aucune modification n'a été apportée aux listes de la WCPFC ou de l'IATTC depuis l'adoption de la liste de 2018. La liste de la CTOI contient un nouveau navire et quelques changements de nom ou de pavillon. La CCSBT a informé l'ICCAT qu'il n'y a actuellement aucun navire sur sa liste IUU. Le Secrétariat a demandé des informations à la CCAMLR, à la CGPM, à la NEAFC, à la NAFO et à l'OPASE.*

*Le Groupe de travail IMM a présenté deux recommandations : le « Projet de Recommandation sur les navires sans nationalité » (**PWG-408/2021**) et une « Proposition d'amendement de la Recommandation de l'ICCAT établissant une liste de navires présumés avoir exercé des activités illicites, non déclarées et non réglementées » (**PWG-409/2021**).*

8. Recommandations à la Commission sur la base des conclusions exposées ci-dessus

9. Élection du Président

Le PWG devrait élire son Président pour la prochaine période biennale.

10. Autres questions

*Les questions relatives à la simplification des mesures de conservation et de gestion de l'ICCAT relatives au PWG se trouvent dans le **PLE-103/2021**.*

11. Adoption du rapport et clôture

Le rapport sera adopté par correspondance.

*Au moment de la rédaction de ce document, une déclaration de position conjointe au PWG a été reçue de la part d'OCEANA, PEW et WWF et est publiée sous le numéro **PWG-421/2021**. D'autres déclarations seront publiées au fur et à mesure de leur arrivée.*

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ
DU COMITE PERMANENT POUR LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION (STACFAD)

1. Ouverture de la réunion

La réunion sera ouverte par le Dr Elekon (Turquie), qui assure la présidence du STACFAD.

2. Désignation du rapporteur

3. Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour a été diffusé sous la cote **STF-200/2021**.*

4. Rapports du Secrétariat

4.1 Rapport administratif 2021

*Le rapport administratif est disponible sous le numéro **STF-201/2021**.*

4.2 Rapport financier 2021

*Le rapport financier est disponible sous le numéro **STF-202/2021**.*

4.3 Examen des progrès réalisés en ce qui concerne le paiement des arriérés de contributions et les droits de vote

*Des informations seront diffusées au cours de la réunion en tenant compte des informations les plus récentes disponibles dans le document **STF-204/2021** (Informations sur les arriérés de contributions et les plans de paiement des arriérés).*

5. Assistance aux CPC en développement et identification du mécanisme de financement du Fonds de participation aux réunions et d'autres activités de renforcement des capacités

*Des informations sur les dépenses du fonds de participation aux réunions figurent dans le document **STF-206/2021**.*

6. Présentation des rapports externes sur les questions relatives au personnel

*Le **STF-210/2021** contient des informations sur la révision des Statuts et Règlement du personnel, le **STF-211/2021** fournit des informations et des mises à jour relatives à l'augmentation de la charge de travail du personnel du Secrétariat (« Rapport de diagnostic sur le volume des charges de travail par profils professionnels du Secrétariat »), alors que des informations supplémentaires sur l'augmentation de la charge de travail du Secrétariat sont contenues dans le **STF-213/2021**.*

7. Examen des implications financières des demandes du SCRS

*Les informations sur les activités de recherche du SCRS nécessitant un financement en 2022 figurent dans le **STF-209/2021***

8. Examen des progrès réalisés par le Groupe de travail virtuel sur une position financière durable

*Le Président du STACFAD rendra également compte à la Commission des progrès réalisés par le Groupe de travail virtuel sur une position financière durable dans le **STF-205/2021**. Suite aux travaux de ce Groupe, le Japon a présenté le « Projet de Recommandation de l'ICCAT visant à remplacer la Recommandation 03-20 sur les critères visant à l'octroi du statut de Partie, Entité ou Entité de pêche non contractante coopérante à l'ICCAT » sous la référence **STF-212/2021**.*

9. Examen des implications financières des mesures de conservation et de gestion de l'ICCAT proposées

Par suite d'une décision de la Commission en 2019, chaque proposition devrait être accompagnée d'une estimation des ressources supplémentaires requises, en particulier par le Secrétariat de l'ICCAT, pour la mise en œuvre de toute nouvelle exigence en matière de déclaration ou d'autres tâches qu'elle contient. Celles-ci se trouvent dans le STF-214/2021.

10. Adoption du budget et des contributions des Parties contractantes pour la période 2022/23

Le projet de budget ordinaire a été distribué à l'avance et est disponible dans le STF-203/2021. Le budget de l'eBCD a également été distribué 60 jours à l'avance sous la cote STF-207/2021.

11. Élection du Président

Le Comité permanent devrait élire son Président pour la prochaine période biennale.

12. Autres questions

13. Adoption du rapport et clôture

Le rapport sera probablement adopté par correspondance.

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ DE LA SOUS-COMMISSION 1

1. Ouverture de la réunion
2. Désignation du rapporteur
3. Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour de la Sous-commission 1 a été diffusé sous le numéro **PA1-500/2021**.*

4. Examen de la composition de la Sous-commission

*La liste des membres de la Sous-commission figure dans le document **GEN-004/2021**. Le Secrétaire exécutif informera la Sous-commission des éventuels changements de sa composition.*

5. Rapport du Comité permanent pour la recherche et les statistiques (SCRS)

*Le Dr Melvin fera rapport sur l'état des stocks de thonidés tropicaux et répondra aux demandes spécifiques de la Commission en ce qui concerne les thonidés tropicaux. L'information y afférente est incluse dans le **PLE-104/2021**.*

6. Examen des rapports des réunions intersessions de la Sous-commission 1 et examen de toute action nécessaire

7. Examen des tableaux d'application

*Le tableau sur le thon obèse contenu dans le **COC-304/2021** devrait être examiné le plus tôt possible afin de déterminer si des modifications sont nécessaires ou si des mesures pourraient être requises de la part du Comité d'application. Les quotas ajustés pour 2022 ne peuvent pas être calculés, car aucune limite de capture n'a été adoptée.*

8. Mesures pour la conservation des stocks et mise en œuvre des Critères de l'ICCAT pour l'allocation des possibilités de pêche

*Le Président a présenté le « Projet du Président de programme révisé pluriannuel de conservation et de gestion pour les thonidés tropicaux de l'ICCAT » dans le **PA1-503/2021**, et d'autres propositions ont été reçues de plusieurs Parties contractantes d'Amérique centrale et de l'Union européenne, telles que contenues dans les documents **PA1-511/2021** et **PA1-512/2021**, respectivement. Le Japon a présenté une proposition sur la couverture des observateurs dans le **PA1-507/2021** et une autre proposition concernant le TAC du thon obèse et les allocations dans le **PA1-510/2021** (amendements à la Rec. 19-02). D'autres documents d'information, visant à faciliter la discussion sur la mesure pour les thonidés tropicaux, mais non destinés à être adoptés, sont publiés sous les références **PA1-505 REV/2021** et **PA1-506/2021**.*

9. Identification des mesures obsolètes sur la base du point 8 ci-dessus

Si des mesures antérieures doivent être annulées lors de l'adoption de nouvelles mesures, cela devrait être identifié, de préférence dans la recommandation, ou au moins clairement indiqué par la Sous-commission.

10. Recherche

11. Élection du Président

La Sous-commission devrait élire son Président pour la prochaine période biennale. Le Président actuel a indiqué qu'il ne serait pas disponible pour une réélection.

12. Autres questions

*Au moment de la rédaction de ce document, deux déclarations de position pour la Sous-commission 1 ont été reçues de l'IPNLF et Europêche, et celles-ci sont publiées sous le numéro **PA1-508/2021** et **PA1-514/2021**. Des déclarations supplémentaires seront publiées au fur et à mesure de leur arrivée.*

13. Adoption du rapport et clôture

Le rapport sera adopté par correspondance.

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ DE LA SOUS-COMMISSION 2

1. Ouverture de la réunion

2. Désignation du rapporteur

3. Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour de la Sous-commission 2 a été diffusé sous le numéro **PA2-600/2021**.*

4. Examen de la composition de la Sous-commission

*La liste des membres de la Sous-commission figure dans le document **GEN-004/2021**. Le Secrétaire exécutif informera la Sous-commission des éventuels changements de sa composition.*

5. Rapport du Comité permanent pour la recherche et les statistiques (SCRS)

*Le Dr Melvin fera rapport sur l'état des stocks de thonidés tempérés du Nord et répondra aux demandes spécifiques de la Commission concernant la poursuite des travaux sur la MSE pour le thon rouge (Est et Ouest). L'avis du SCRS figure dans le **PLE-104/2021**.*

6. Examen du rapport de la réunion intersessions de la Sous-commission 2 et examen de toute action nécessaire

*Veillez consulter les documents **PA2-602/2021**, **PA2-603/2021** et **PA2-614/2021** (ce dernier sera publié dès qu'il sera disponible).*

7. Examen des tableaux d'application

*Les tableaux sur le thon rouge et le germon du Nord contenus dans le **COC-304/2021** devraient être examinés le plus tôt possible afin de déterminer si des modifications sont nécessaires ou si des mesures pourraient être requises de la part du Comité d'application.*

8. Mesures pour la conservation des stocks et mise en place des Critères de l'ICCAT pour l'allocation des possibilités de pêche

*Un projet de proposition visant à amender la Recommandation 17-04 sur une règle de contrôle de l'exploitation pour le germon de l'Atlantique Nord complétant le programme pluriannuel de conservation et de gestion, Rec. 16-06, telle que modifiée par la Recommandation 20-04, présentée par le Royaume-Uni et l'UE, figure dans le **PA2-605A/2021**. Un projet de recommandation de l'ICCAT sur des mesures de conservation et de gestion, incluant une procédure de gestion et un protocole de circonstances exceptionnelles, pour le germon de l'Atlantique Nord, présenté par l'Union européenne, se trouve dans le **PA2-613/2021**.*

*Un projet de recommandation de l'ICCAT visant à établir un programme de rétablissement pour le germon de la Méditerranée présenté par l'Union européenne se trouve dans le **PA2-610/2021**.*

*Le Japon a soumis une proposition sur le taux de croissance observé chez le thon rouge élevé dans l'Atlantique Est et la Méditerranée, contenue dans le **PA2-606/2021** (et son appendice).*

*L'Union européenne et Royaume-Uni ont soumis le « Projet de Recommandation de l'ICCAT visant à amender la Recommandation 19-04 amendant la Recommandation 18-02 établissant un plan de gestion pluriannuel pour le thon rouge dans l'Atlantique Est et la Méditerranée, telle qu'amendée par la Recommandation 20-07 » dans le **PA2-609 REV/2021** et le Président de la Sous-commission 2 a proposé le « Projet de Recommandation*

*de l'ICCAT amendant la Recommandation 19-04 établissant un plan pluriannuel de gestion du thon rouge dans l'Atlantique Est et la Méditerranée », publié sous le numéro **PA2-604/2021**.*

*Les Etats-Unis et le Japon ont soumis un projet de recommandation de l'ICCAT amendant la Rec. 17-06 concernant un plan provisoire de conservation et de gestion du thon rouge de l'Atlantique Ouest, tel que contenu dans le **PA2-611/2021** et le **PA2-612/2021**, respectivement.*

*Un document de travail sur le stockage à court terme du thon rouge vivant, présenté par la Norvège dans le **PA2-607/2021**, sera également examiné au titre de ce point de l'ordre du jour.*

9. Identification des mesures obsolètes sur la base du point 8 ci-dessus

10. Recherche

*Les informations sur le GBYP et toute information pertinente relative à la recherche seront présentées par le Président du SCRS. L'UE a présenté une demande au SCRS d'établir une relation longueur-poids (L-W) pour le thon rouge engraisé, qui figure dans le **PA2-608/2021**.*

11. Élection du Président

La Sous-commission devrait élire son Président pour la prochaine période biennale.

12. Autres questions

Régime du stockage à court terme du thon rouge vivant.

13. Adoption du rapport et clôture

Le rapport sera adopté par correspondance.

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ DE LA SOUS-COMMISSION 3

1. Ouverture de la réunion

2. Désignation du rapporteur

3. Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour de la Sous-commission 3 a été diffusé sous le numéro **PA3-700/2021**.*

4. Examen de la composition de la Sous-commission

*La liste des membres de la Sous-commission figure dans le **GEN-004/2021**. Le Secrétaire exécutif informera la Sous-commission des éventuels changements de sa composition.*

5. Rapport du Comité permanent pour la recherche et les statistiques (SCRS)

Le Dr Melvin fera un rapport sur l'état des stocks de thonidés tempérés du Sud.

6. Examen des tableaux d'application

*Le tableau sur le germon du Sud contenu dans le **COC-304/2021** devrait être examiné le plus tôt possible afin de déterminer si des modifications sont nécessaires ou si des mesures pourraient être requises de la part du Comité d'application.*

7. Mesures pour la conservation des stocks et mise en œuvre des Critères de l'ICCAT pour l'allocation des possibilités de pêche

*En 2020, les dispositions de la Rec. 16-04 ont été prolongés d'un an et expirent à la fin de 2021. Le Président a présenté un projet de mesure pour 2022 qui a été diffusé sous la référence **PA3-701_A/2021**.*

8. Identification des mesures obsolètes sur la base du point 7 ci-dessus

Si des mesures antérieures doivent être annulées lors de l'adoption de nouvelles mesures, cela devrait être identifié, de préférence dans la recommandation, ou au moins clairement indiqué par la Sous-commission.

9. Recherche

Toute information pertinente relative à la recherche sera présentée par le Président du SCRS.

10. Élection du Président

La Sous-commission devrait élire son Président pour la prochaine période biennale.

11. Autres questions

12. Adoption du rapport et clôture

Le rapport sera adopté par correspondance.

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ DE LA SOUS-COMMISSION 4

1. Ouverture de la réunion

2. Désignation du rapporteur

3. Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour de la Sous-commission 4 a été diffusé sous le numéro **PA4-800/2021**.*

4. Examen de la composition de la Sous-commission

*La liste des membres de la Sous-commission figure dans le document **GEN-004/2021**. Le Secrétaire exécutif informera la Sous-commission des éventuels changements de sa composition.*

5. Rapport du Comité permanent pour la recherche et les statistiques (SCRS)

Le Dr Melvin fera rapport sur l'état de l'espadon, des istiophoridés, des requins et d'autres thonidés et espèces apparentées non incluses dans d'autres Sous-commissions, et répondra aux demandes spécifiques de la Commission en ce qui concerne les espèces relevant du mandat de la Sous-commission 4.

6. Examen du rapport de la réunion intersessions de la Sous-commission 4 et examen de toute action nécessaire

*Le rapport de la première réunion intersessions de la Sous-commission 4, qui s'est tenue en juillet 2021, est disponible sous la référence **PA4-804/2021**. Le rapport de la deuxième réunion intersessions de la Sous-commission 4, qui s'est tenue en octobre 2021, est disponible sous la référence **PA4-810/2021**.*

7. Examen des tableaux d'application

*Les tableaux sur l'espadon, les istiophoridés et le requin peau bleue contenus dans le **COC-304/2021** devraient être examinés le plus tôt possible afin de déterminer si des modifications sont nécessaires ou si des mesures pourraient être requises par le Comité d'application.*

8. Mesures pour la conservation des stocks et mise en œuvre des *Critères de l'ICCAT pour l'allocation des possibilités de pêche*

*Les plans de gestion/développement actualisés pour l'espadon de l'Atlantique Nord sont présentés dans le **PA4-801/2021**. Les plans de gestion pour l'espadon de la Méditerranée sont présentés dans le **PA4-802/2021**. Ces derniers ont déjà été examinés par la Sous-commission 4 pendant la période intersessions.*

Les projets de mesures suivants ont été présentés à ce jour pour examen par la Sous-commission 4 :

*Projet de Recommandation supplémentaire de l'ICCAT prolongeant et modifiant la Recommandation 17-02 (Recommandation de l'ICCAT amendement la Recommandation sur la conservation de l'espadon de l'Atlantique Nord, Rec. 16-03), **PA4-803/2021***

*Projet de Recommandation de l'ICCAT concernant des mesures de gestion aux fins de la conservation du requin peau bleue de l'Atlantique Sud capturé en association avec les pêcheries de l'ICCAT [Rec. 19-08], **PA4-805/2021**.*

*Projet de Recommandation supplémentaire de l'ICCAT sur la Rec. 17-03 amendement la Recommandation sur la conservation de l'espadon de l'Atlantique Sud, **PA4-806/2021**.*

*Les États-Unis ont soumis un projet de Recommandation de l'ICCAT sur la conservation des requins capturés en association avec les pêcheries gérées par l'ICCAT dans le **PA4-807/2021**.*

*Un projet de Recommandation de l'ICCAT visant à amender la Recommandation 19-07 amendement la Recommandation 16-12 concernant des mesures de gestion aux fins de la conservation du requin peau bleue de l'Atlantique Nord capturé en association avec les pêcheries de l'ICCAT a été présenté conjointement par l'UE et le Royaume-Uni pour refléter le transfert de parts dans le **PA4-808/2021**.*

*Le Président a présenté un projet de Recommandation de l'ICCAT sur la conservation du stock de requin-taupe bleu de l'Atlantique Nord capturé en association avec les pêcheries de l'ICCAT dans le **PA4-809/2021***

*Le Belize, le Nicaragua et les États-Unis ont présenté un Projet de Recommandation sur les prises accessoires de tortues de mer capturées en association avec les pêcheries de l'ICCAT (combine, simplifie et amende les Rec. 10-09 et 13-11) dans le **PA4-811/2021**.*

9. Identification des mesures obsolètes sur la base du point 8 ci-dessus

Si des mesures antérieures doivent être annulées lors de l'adoption de nouvelles mesures, cela devrait être identifié, de préférence dans la recommandation, ou au moins clairement indiqué par la Sous-commission.

10. Recherche

Toute information pertinente relative à la recherche sera présentée par le Président du SCRS.

11. Élection du Président

La Sous-commission devrait élire son Président pour la prochaine période biennale.

12. Autres questions

13. Adoption du rapport et clôture

Le rapport sera adopté par correspondance.